



DEPARTEMENT DE LA HAUTE-CORSE
ARRONDISSEMENT DE CORTE ET CANTON DE FIUMORBO-CASTELLO
COMMUNE DE PRUNELLI DI FIUMORBO

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Délibération
N° DEL-55-150623-14**

SEANCE DU 15 JUN 2023

L'an deux mille vingt-trois, le quinze du mois de juin, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur André ROCCHI, Maire.

Etaient présents : M André ROCCHI ; M Christian PAOLI ; Mme Anne Laure FILIPPINI ; M Jean Jacques FRATICELLI ; Mme Marie Josée SANTONI ; Mme Agnulina ANDREANI ; M Vincent SUSINI ; Mme DAMIANI-CHIODI Anne-Marie ; Mme Lisa FRANCISCI ; M Jean François OTTOMANI ; M Franck PAOLI ; Mme Marie-Luce MICAELLI ; Mme Muriel ELEGANTINI ; M Filippu Antone ANGELI ; Mme Marie Pierre GAMBOTTI ; M Pierre Louis PIERI ; M Jules François PAOLI ; Mme Nadine ACHILLI FABRE ; M Esteban SALDANA ; Mme Dominique VILLARD ANGELI ; M André POLINI.

Etaient représentés : M Sébastien GUIDICELLI par M Vincent SUSINI ; Mme Victoria COLOMBANI par Mme Marie-Luce MICAELLI ; M Toussaint BARBONI par M André ROCCHI ; Mme Sandrine MURGIA par Mme Agnulina ANDREANI ; M Albert PIREDDA par M Esteban SALDANA ; Mme Nicole FARENC par Mme Dominique VILLARD ANGELI ;

Etaient absents : Pas d'absents

Secrétaire de séance : Mme Marie-Luce MICAELLI.

Nombre de Membres en exercice : 27 Présents : 21 Absents : 0 Représentés : 6 Votants : 27

Votes pour : 27 Votes contre : 0 Abstentions : 0

Affichage en date du : 19/06/2023 Convocation : 08.06.2023

OBJET : RENOVATION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC - DEMANDE D'AIDE FINANCIERE

La commune de Prunelli di Fiumorbu souhaite procéder à la réduction de sa consommation énergétique sur son éclairage public en procédant à une rénovation de celui-ci, dans le cadre de l'appel à projet « Eclairage Public, U vostru lume in paese 2022 » lancé par l'AUE et ses partenaires.

Cette rénovation permettra une réduction de la facture énergétique, de l'impact carbone, une amélioration de la qualité d'éclairage dans le cadre d'une démarche « Eclairer juste, économie de maintenance.



Délibération
N° DEL-55-150623-14

Le montant des dépenses prévisionnelles liées à cette opération a été estimé à 471 850,00 € HT tel que :

Dépenses détaillées		Montants €	
		H.T	TTC
Investissements matériels	Dépose et pose de 401 luminaires Leds dont 1 projecteur	340 850,00	374 935,00
	Remplacement de mâts acier ou fonte et rénovation mâts vétustes	80 100,00	88 110,00
	Remplacement de consoles non fonctionnelles	6 300,00	6 930,00
	Mise en place d'horloge astronomique radio synchronisées	3 600,00	3 960,00
Prestations intellectuelles	Maîtrise d'œuvre	35 000,00	42 000,00
Dépenses énergétiques	non Mise en sécurité des armoires électriques	6 000,00	6 600,00
TOTAL		471 850,00	522 535,00

Afin de permettre de réaliser cette opération, la commune pourrait recourir à un plan de financement détaillé tel que :

1- Plan de financement prévisionnel des dépenses énergétiques et AMO :

Financement	Type	Montant HT €	%
Aides publiques Le point lumineux : 800€ Une horloge : 100€ Un kW : 100€ AMO : 80%	CPER/ PO FEDER Investissements matériels	322 356,00	69,2 %
	AGIR PLUS (EDF/CDC) sur investissement matériels		
	AGIR PLUS (EDF/CDC) sur variation de puissance		0,00%
	CPER/ PO FEDER sur Maîtrise d'œuvre	28 000,00	6,0%
Autres financements	Fonds propres à la commune	115 494,00	24,8%
S/TOTAL 1		465 850,00	100,00%

Délibération
N° DEL-55-150623-14

2- Plan de financement prévisionnel des dépenses non énergétiques

Financement	Type	Montant HT €	%
Aides publiques Le point lumineux : 800€ Une horloge : 100€ Un kW : 100€ AMO : 80%	CPER/ PO FEDER Investissements matériels	0,00	
	AGIR PLUS (EDF/CDC) sur investissement matériels		
	AGIR PLUS (EF/CDC) sur variation de puissance		
	CPER/ PO FEDER sur Maîtrise d'œuvre	0,00	
Autres financements	Fonds propres à la commune	6 000,00	1,3%
S/ TOTAL2		6 000,00	
TOTAL GENERAL S/T1 + S/T2		471 850,00	

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

-D'approuver le projet de rénovation de l'éclairage public dans le cadre de l'appel à projet « Eclairage Public, U vostru lume in paese 2022 » lancé par l'AUE et ses partenaires pour un montant estimé à 471 850,00 € HT ;

-De recourir à un plan de financement de cette opération d'investissement tel que décrit ci-dessus ;

- D'inscrire au budget les crédits nécessaires ;

- De donner pouvoir au Maire pour signer tout document concernant cette opération.

A Prunelli di Fiumorbu, les jours, mois et an susdits.

Le Maire,



- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché au siège de la collectivité,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Bastia, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

Publié le :

Transmis au Préfet le :